

Hébergement et services pour les personnes âgées

Les structures d'hébergement pour personnes âgées sont relativement peu nombreuses à La Réunion. Ce qui est notable, c'est le « regroupement » de ces établissements dans les grandes villes. Le Sud est néanmoins mieux équipé, bénéficiant d'une antériorité dans le domaine. Dans les Hauts, ces établissements et services sont inexistantes.

Même si le nombre de personnes âgées est encore relativement faible à La Réunion, la capacité des structures qui peuvent les accueillir est très limitée. Une fois rapporté au nombre de personnes de 75 ans ou plus, le nombre de lits ou de places installés se traduit en des taux très inférieurs à ce qu'ils sont en France métropolitaine. Le sous-équipement de La Réunion est flagrant, notamment en terme d'hébergement permanent et temporaire.

Le taux d'équipement en services de soins à domicile, quant à lui, se rapproche de celui de la métropole. Mais sa répartition sur l'île reste inégale. C'est encore dans le Sud que les services de soins à domicile sont les plus présents. On constate, toutefois, une répartition des services d'aide ménagère plus favorable au Nord, notamment à Saint-Denis. A noter également l'existence d'un seul foyer-restaurant pour toute La Réunion, à Saint-Denis.

Accueil des personnes âgées

(Lits ou places installés pour 1 000 personnes âgées de 75 ans ou plus au 1/1/2005)

	La Réunion	Métropole
Hébergement permanent et temporaire	45,1	122,5
Service de soins à domicile	14,3	16,0
Structures médicalisées	41,5	85,5

Source : Statiss, DRASS

Le schéma gérontologique départemental privilégie un accueil en famille et le maintien au maximum à domicile. Il s'agit en effet de répondre au mieux au désir de la personne âgée et de la majorité des familles, mais aussi de s'adapter à la lourdeur financière des prises en charge : la carte des familles d'accueil est ainsi révélatrice à cet égard.

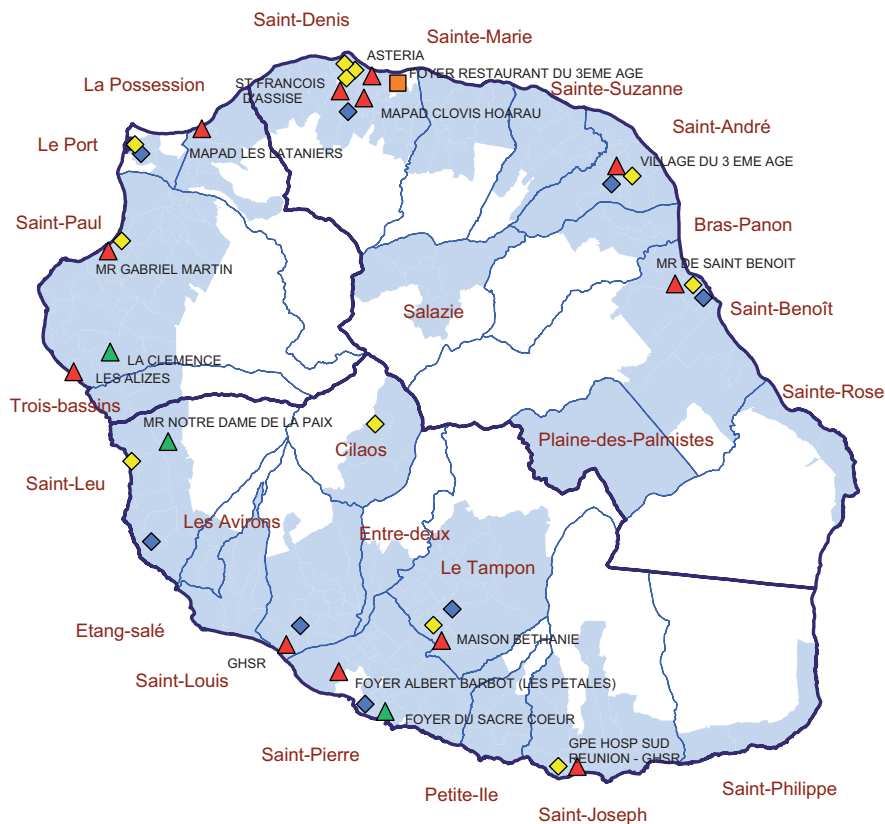
Les familles d'accueil

L'accueil familial a été créé par la loi du 10 juillet 1989 : il s'agit d'un accueil à titre onéreux de personnes se situant au-delà du 4^{ème} degré de génération, le maximum autorisé étant de trois personnes accueillies.

Le Sud, qui compte un nombre de personnes âgées supérieur à celui du Nord a aussi une capacité d'accueil familial nettement plus importante. L'asymétrie de l'offre d'accueil familial est nette entre l'arrondissement territorial Nord et le Sud, sans doute en conséquence de l'urbanisation de l'un et de la ruralité prédominante de l'autre, mais aussi en raison de la tradition de prise en charge existante dans le Sud. On constate tout de même que la répartition des familles agréées est plus dispersée que celle des établissements pour personnes âgées. Salazie, Sainte Rose, et la Plaine des Palmistes connaissent un accueil familial, certes peu important à l'égard de la ville de Saint-Pierre, mais il existe.

Cette carte permet également de voir, outre l'opposition Nord/Sud, une certaine inégalité d'offre entre l'accueil familial des personnes âgées et celui des personnes handicapées. L'accueil familial de personnes âgées uniquement est près de trois fois plus présent sur l'île que celui de personnes handicapées.

Les établissements pour personnes âgées au 01/01/2005



Etablissements pour personnes âgées

- ▲ EHPA - Etabl. d'héberg. personnes âgées (3)
- ▲ EHPAD - Etabl. d'héberg. personnes âgées dépendantes (13)
- Foyer - Restaurant (1)
- ◆ Service d'aide ménagère (11)
- ◆ Soins à domicile (8)

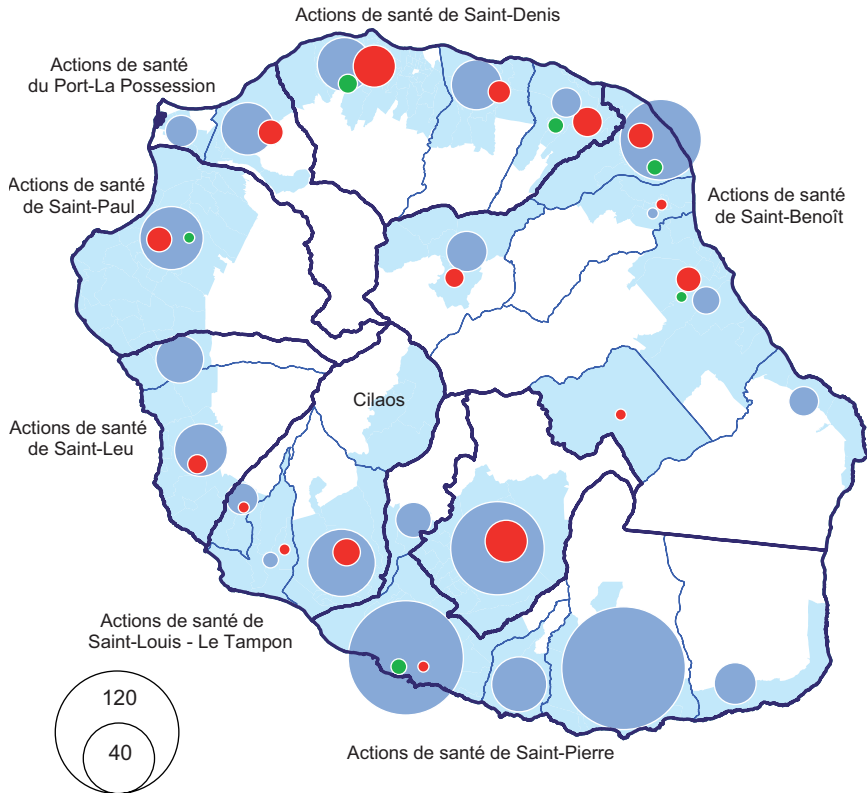
- Espace peu habité
- Limite de territoire de santé
- Limite de commune

MR : Maison de retraite
MAPAD : Maison d'accueil pour personnes âgées dépendantes

Sources : DRASS, INSEE

© DRASS - INSEE 2008-IGN

Accueil familial de personnes âgées et de personnes handicapées : capacité d'accueil en janvier 2008



Nombre de personnes pouvant
être accueillies par commune

Capacité d'accueil des familles agréées
accueil permanent ou temporaire

- Personnes âgées
- Personnes âgées et personnes handicapées
- Personnes handicapées

- Espace peu habité
- Limite de commune
- Limite de zone d'actions de santé

Source : CONSEIL GENERAL
© DRASS - INSEE 2008-IGN